

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-sept heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), Sylvie RANCE (CASTERAS), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), SANS Nicolas (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras), CALATAYUD François (Loubaut)

ETAIENT EXCUSES: COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), ARNAUD Véronique (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux), BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), GILLIOT Diane (Montfa), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars)

PROCURATIONS: COMMENGE Jean-Claude à Philippe JALOUX, COSTES Jean-Paul à Jean-Marc SUPERY, ARNAUD Véronique à PANIFOUS Laurent, BLANDINIÈRES Lydia à COURNEIL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR:

17 h 00 – 17 h 30 : Présentation du bilan d'activité de l'hôtel d'entreprises de Lézat
Par Coralie DUMONT accueil, animation et communication et Mathieu De KERIMEL Fabmanager.

17 h 30 – 18 h 30 : Présentation des missions de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)
Par Mélanie SIMONELLA Développeur Projets Fonciers

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2020
- 2 - Conventonnement avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)
- 3 - Fonds de concours sur la construction du pont de Montbrun à Daumazan
- 4 - Fonds de concours sur prestations de documents d'urbanisme (Durfort, Le Fossat et Lézat sur Lèze)
- 5 – Modalités de financement de la restauration d'un pont au Carla Bayle (Programmation 2021)
- 6 – Adhésion au Centre de gestion pour la prestation de protection des données (RGPD)
- 7 - Acquisition parcelles sur la ZAE des Plagnes à Daumazan sur Arize
- 8 - Bilan du Programme d'Intérêt Général
- 9 - Opérations "Habitat" 2021: Avenant PIG, convention ORT valant OPAH – RU / rénovation de façades
- 10 - Marché animation de l'OPAH -RU / rénovation de façades
- 11 -Actualisation des Tarifs de l'hôtel d'entreprises
- 12 - Demande de subventions FDAL 2021
- 13- Signature conventions travaux sous mandats 2021
- 14 - Signature de la convention de mise à disposition de l'agent de la Bibliothèque de la Bastide de B.
- 15 - Signature de la convention avec ISCRA pour l'entretien des itinéraires du PTR
- 16 - Prise en charges des dépenses avant le vote du BP 2021
- 17 - Convention de stage dans le cadre du volet économique de l'ORT
- 18 - Marché de la MSP du Fossat et nouveau plan de financement
- 19- Renouvellement du poste de Coralie DUMONT sur l'hôtel d'entreprises
- 20 - Projet de création d'une antenne du tiers lieu de Lézat

Questions et informations diverses

- 21 - Marché du Transport à la demande
- 22- Suite du projet "Local Jeunesse" à Lézat sur Lèze
- 23- Difficultés sur la base de vie du "SMECTOM"
- 24- Retour sur les demandes de mutualisation de personnel
- 25- Situation / Bilan sur les aides aux entreprises pendant la crise sanitaire

VOTE DU HUIS CLOS POUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Président rappelle que les séances du conseil communautaire sont publiques, il explique néanmoins qu'au regard du contexte sanitaire et sur la demande de plusieurs délégués il s'agit de délibérer, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, pour autoriser la tenue du conseil communautaire à huis clos.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour autoriser la tenue du conseil communautaire à huis clos à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

L'assemblée procède au vote pour autoriser la tenue du conseil communautaire à huis clos à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2020.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2020.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE (EPFO)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que La Communauté de Communes a délibéré le 30 septembre 2019 pour la signature d'un protocole de territoire avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO).

Il explique que cet organisme peut assurer le portage foncier d'opérations pour le compte des communes, dans le cadre d'une convention d'une durée de 3, 5 ou 8 ans sur des projets d'aménagement sans critère de taille, dans le cadre de l'habitat, des activités économiques, de la protection d'espaces naturels.

Il indique que l'EPFO a été sollicité pour accompagner divers projets communaux, à savoir :

- Sabarat pour la requalification d'un îlot dégradé en cœur de village ;
- Lézat pour la requalification de la friche industrielle (ex usine SCE) ;
- Le Mas d'Azil pour la requalification de la friche industrielle (ex usine DEDIEU) ;
- Castex pour des acquisitions foncières permettant de réaliser des logements sociaux et un local commercial ;

Il explique que l'EPFO pourra accompagner les collectivités sur ces opérations après signature de conventions tripartite: (EPFO - Communauté de Communes et commune), fixant les conditions d'intervention de l'EPFO et les obligations de la commune et détaillant notamment les modalités de garantie de rachat des biens par la commune au terme de la convention.

► Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer (avec les maires concernés et l'EPFO) les conventions tripartites pour chacune des opérations recensées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer (avec les maires concernés et l'EPFO) les conventions tripartites pour chacune des opérations recensées.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – FONDS DE CONCOURS SUR LA CONSTRUCTION DU PONT DE MONTBRUN A DAUMAZAN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal de Daumazan en date du 15 février 2020 concernant les travaux de reconstruction du pont sur le ruisseau de Montbrun prévoyant le financement par la commune de l'évacuation des embâcles en aval du chantier et l'installation d'une passerelle.

Il indique que l'opération étant finalisée, Il s'agit à présent de délibérer pour fixer le montant de participation par fonds de concours de la commune de Daumazan sur ces éléments annexes à la construction du Pont, suivant le tableau ci-dessous :

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Installation d'une passerelle provisoire	5 000,00 €	
Enlèvement d'un mur effondré en aval du pont	4 000,00 €	
TOTAL	9 000,00 €	10 800,00 €
FCTVA 16,404 %		- 1 771,63 €
Soit un montant du Fonds de Concours de la commune		9 028,37 €

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le mode de financement par fonds de concours sur l'opération concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour approuver le mode de financement par fonds de concours sur l'opération concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale tel que présenté.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – FONDS DE CONCOURS SUR PRESTATIONS DE DOCUMENTS D'URBANISME (DURFORT, LE FOSSAT ET LEZAT SUR LEZE)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les opérations concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale sur des documents d'urbanisme communaux sont finalisées.

Il s'agit par conséquent de délibérer en Conseil Communautaire et dans les Conseils Municipaux concernés pour fixer le montant de participation par fonds de concours, à savoir :

a) Pour la commune de Durfort :

Révision de la carte communale et le téléversement sur Géoportail de l'urbanisme

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Mémoires CITADIA 1 et 2 solde	3 350,00 €	4 020,00 €
Annonces La Dépêche et La Gazette	1 336,10 €	1 603,04 €
Commissaire enquêteur CUSSAC		922,60 €
Cotisations sociales Commissaire enquêteur		534,60 €
TOTAL		7080,25 €
FCTVA 16,404 %		- 659,44 €
SOLDE		6 420,81 €
Soit un montant du Fonds de Concours de la commune sur 50 %		3 210,40 €

b) Pour la commune du Fossat :**Modification du PLU communal et le téléversement sur Géoportail de l'urbanisme**

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Mémoires CITADIA et EVEN 1, 2 et 3 solde	5 100,00 €	6 120,00 €
Téléversement SOGEFI	950,00 €	1 140,00 €
Annonces La Dépêche et La Gazette	1 728,44 €	2 073,70 €
Commissaire enquêteur CUSSAC		922,60 €
Cotisations sociales Commissaire enquêteur		534,60 €
TOTAL		10 790,90 €
FCTVA 16,404 %		- 1 190,93 €
SOLDE		9 599,97 €
Soit un montant du Fonds de Concours de la commune sur 50 %		4 799,98 €

c) Pour la commune de Lézat sur Lèze :**Téléversement sur Géoportail de l'urbanisme nécessaire à la mise en œuvre de l'ORT**

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Téléversement SOGEFI	950,00 €	1 140,00 €
TOTAL		1 140,00 €
FCTVA 16,404 %		- 187,01 €
SOLDE		952,99 €
Soit un montant du Fonds de Concours de la commune sur 50 %		476,49 €

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le mode de financement par fonds de concours sur les opérations concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale sur des documents d'urbanisme communaux tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour approuver le mode de financement par fonds de concours sur les opérations concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale sur des documents d'urbanisme communaux tel que présenté.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – MODALITES DE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION D'UN PONT AU CARLA BAYLE (PROGRAMMATION 2021)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la décision de la municipalité du Carla Bayle de ne pas participer au financement solidaire des travaux de restauration sur les ouvrages d'art et les travaux à engager suite à intempéries dans le cadre du dispositif des Attributions de Compensation.

Il indique qu'il s'agirait de restaurer en urgence un pont de la commune sur le chemin N°7 "de Mesteprey" voirie d'intérêt communautaire, à savoir :

- Curage du lit afin de recentrer celui-ci pour éviter de dégrader les fondations ;
- Pose de garde-corps de sécurité inexistant à ce jour ;
- Aménagement d'une longrine anti-affouillement en raison d'une fondation fortement dégradée ;

Il explique qu'en l'absence de travaux, l'ouvrage est voué à un prompt effondrement générant un surcoût potentiel de rénovation

Il précise que ces travaux ont été évalués par une entreprise spécialisée à 15 312 € TTC (dont 2 511,78 € de FCTVA) et qu'il s'agirait pour la commune de cofinancer ces travaux par la procédure de Fonds de Concours.

Jean Luc COURET explique son refus catégorique de cofinancer les travaux présentées en justifiant en premier lieu que les autres ouvrages d'art ne sont pas financés sur fonds de concours.

Il rappelle que la communauté de communes n'a pas voulu reconnaître l'évolution de l'Attribution de Compensation concernant la résidence de tourisme.

Laurent PANIFOUS rappelle les conditions (parfaitement claires et validées par le conseil communautaire) de mise en oeuvre des attributions de compensation lors du passage à la FPU pour l'Arize-Lèze.

Il précise que « les communes peuvent, depuis le passage à la FPU, avoir à l'échelle de leur territoire des hausses ou baisses de leurs recettes théoriques de fiscalité professionnelle et pour autant le montant de l'AC reste inchangé. C'est le mécanisme de mutualisation de la FPU. En effet, les variations impactent le budget communautaire et non municipal. La règle est la même pour tous, il n'y a pas d'erreurs ou d'oublis concernant la résidence de tourisme du Carla Bayle.

Il exprime sa vigilance à ne pas remettre en cause ce qui a été validé par les élus.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le cofinancement par la commune des travaux sur le pont du Carla Bayle tels que présentés par la procédure de Fonds de Concours.

L'assemblée procède au vote pour approuver le cofinancement par la commune des travaux sur le pont du Carla Bayle tels que présentés par la procédure de Fonds de Concours.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6- ADHESION AU CENTRE DE GESTION POUR LA PRESTATION DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège.

Il explique que :

- le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leurs applications. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations peut entraîner des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

- Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 09 présente un intérêt certain.

- le CDG 09 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

- Le CDG 09 propose, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Francis BOY informe que les communes ont été sollicitées également, il alerte sur les risques générés en cas de non mise en conformité qui impose une grande vigilance.

Il souhaite que l'agent embauché sur cette mission soit très compétent.

► Le Président propose à l'assemblée :

- D'inscrire la Communauté de Communes dans cette démarche suivant une convention d'adhésion à ce service (jointe dans la convocation) détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission. D'adhérer au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du CDG 09,
- De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le CDG 09 comme étant le DPD de la collectivité.

L'assemblée procède au vote pour :

- **inscrire la Communauté de Communes dans cette démarche suivant une convention d'adhésion à ce service**
- **adhérer au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du CDG 09,**
- **l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,**
- **désigner le CDG 09 comme étant le DPD de la collectivité.**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA ZAE DES PLAGNES A DAUMAZAN SUR ARIZE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les délibérations du Conseil Municipal de Daumazan préalables au projet de cession à la Communauté de Communes Arize Lèze des parcelles de la zone d'activité économique (ZAE) de Plagnes, à savoir :

- la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017 approuvant la classification en zones d'activités Economiques au sens de la Loi NOTRe de la zone d'activités « Les Plagnes » à Daumazan sur Arize et actant le régime de mise à disposition des biens et d'équipements à titre gratuit.
- la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2020 autorisant le lancement d'une étude de cession des terrains de la ZAE.

Il présente au Conseil Communautaire le schéma des parcelles concernées (joints à la convocation) et explique les différentes étapes réalisées dans cette procédure, à savoir :

- Demande d'alignement vis-à-vis de la Route Départementale.
- Réalisation d'une division par le cabinet de géomètre MOLINA du chemin rural au droit des parcelles n°2623 d'une part et 1722 d'autre part.
- Bornage du chemin rural au droit des parcelles n°2579 et 1754 (bornage des extrémités de la limite divisoire).
- Convocation des propriétaires riverains, recherche des bornes périmétriques avec éventuel rétablissement des limites : pose de bornes, et rédaction d'un procès-verbal et plan de rétablissement de limites.
- Etablissement d'une Déclaration Préalable.
- Matérialisation des limites parcellaires au droit du chemin rural avec pose de bornes.

- Réalisation par la commune de Daumazan d'une enquête publique restreinte de droit commun concernant la révision et le déclassement du chemin rural.

Il rappelle au Conseil Communautaire les enjeux de cette acquisition, à savoir :

- permettre la légalisation de la vente de parcelles à des artisans
- initier le développement économique du secteur par l'installation de locaux artisanaux
- mettre à profit les moyens techniques et financiers communautaires pour :
 - . L'entretien de la zone (reprofilage de la voirie, curage des fossés, réparation aqueducs, tonte et élagage) et la promotion de la zone ;
 - . L'équipement de la zone (signalétique, réseaux divers, éclairage ...)
 - . La promotion et la commercialisation de la zone.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver l'acquisition, à la Commune de Daumazan sur Arize, à l'euro symbolique des parcelles (B649, B1722, B1723, B1726, B1727, B1733, B1734, B2832, B2833 et partie du CR n°30) suivant les modalités décrites ci-avant.

L'assemblée procède au vote pour approuver l'acquisition, à la Communes de Daumazan sur Arize, à l'euro symbolique des parcelles (B649, B1722, B1723, B1726, B1727, B1733, B1734, B2832, B2833 et partie du CR n°30) suivant les modalités décrites ci-avant.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Jean Claude COURNEIL informe l'assemblée de la formalisation des ventes de parcelles sur la ZAE de Peyjouan à Lézat, il indique que la totalité des lots sera sûrement bientôt cédée.

Laurent PANIFOUS annonce qu'une investigation est en cours afin d'étendre cette zone par l'acquisition de parcelles voisines.

Jean Claude COURNEIL précise la difficulté de négociation en raison du grand nombre de propriétaires

8 – BILAN DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Le Président Laurent PANIFOUS et le Vice-Président "Urbanisme Habitat" Laurent MILHORAT présentent à l'assemblée le bilan à 33 mois du Programme d'Intérêt Général (PIG) (document joint à la convocation).

Il rappelle que la Communauté de Communes finance l'animation du dispositif et accorde des subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs en complément des participations de l'Etat (via l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de La Région OCCITANIE et du Département de l'Ariège sur le parc de logements privés du territoire.

Laurent MILHORAT annonce le succès de l'opération reposant sur la qualité de l'ingénierie du bureau d'étude ALTAIR pour l'accompagnement des propriétaires, conditionnant la réussite des nombreux projets et l'atteinte des objectifs fixés au démarrage du dispositif.

9 – OPERATIONS "HABITAT" 2021: AVENANT PIG, CONVENTION ORT VALANT OPAH – RU / RENOVATION DE FAÇADES

Monsieur le Président expose à l'assemblée la mise en œuvre de nouvelles opérations habitat, proposée en commission "Urbanisme / Habitat" du 11 février 2021, à savoir :

- Elaboration de la maquette et de la fiche action pour la convention ORT valant OPAH-RU à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de 5 ans.

- Elaboration d'une fiche action et engagement sur un avenant de prorogation de 2 ans au contrat avec ALTAIR pour le suivi-animation du PIG sur les 27 communes (Hors périmètres ORT) à compter du 1^{er} avril 2021.

Il propose à l'assemblée, qu'au regard de la complexité des projets, les opérations soient présentées en détail lors du prochain conseil communautaire du 15 mars.

Jean Claude COURNEIL informe sur les nouvelles permanences d'ALTAIR sur Lézat et indique qu'elles bénéficient d'une forte fréquentation.

Jean Luc COURET regrette que le projet de rénovation de façades soit destiné uniquement aux 4 "Bourgs-centres" en soulignant que la commune de Carla Bayle a été exclue de l'opération.

Laurent PANIFOUS rappelle l'historique du Contrat Bourgs-Centres qui a permis d'identifier les 4 communes après des mois de négociations avec le Conseil Régional.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la mise en œuvre des nouvelles opérations habitat tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour approuver la mise en œuvre des nouvelles opérations habitat tel que présenté.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – MARCHÉ ANIMATION DE L'OPAH -RU / RENOVATION DE FAÇADES

Monsieur le Président présente à l'assemblée le cahier des charges (document joint à la convocation) pour la mise en concurrence concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU / rénovation de façades des périmètres ORT sur les 4 communes "Bourgs-Centres" à compter du 1^{er} avril 2021.

Laurent MILHORAT rappelle que le dispositif PIG complémentaire à l'OPAH-RU s'adresse à l'ensemble des 27 communes.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le contenu du cahier des charges pour la mise en concurrence concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU / rénovation de façades des périmètres ORT sur les 4 communes "Bourgs-Centres".

L'assemblée procède au vote pour approuver le contenu du cahier des charges pour la mise en concurrence concernant le suivi-animation de l'OPAH-RU / rénovation de façades des périmètres ORT sur les 4 communes "Bourgs-Centres".

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 – ACTUALISATION DES TARIFS DE L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le fonctionnement et les services offerts de l'hôtel d'entreprises évoluent au grés des demandes et besoins des usagers, il s'agirait dans ce cadre d'actualiser la grille tarifaire (document joint à la convocation) pour les nouvelles prestations proposées.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle grille de tarifs pour l'hôtel d'entreprises.

L'assemblée procède au vote pour approuver la nouvelle grille de tarifs pour l'hôtel d'entreprises.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 – DEMANDE DE SUBVENTIONS FDAL 2021

► Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter un cofinancement du Conseil Départemental de l'Ariège sur le Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) dans le cadre des travaux de voirie 2021 et l'acquisition de matériel roulant de voirie en complément à la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR)

Travaux de voirie Subvention sollicitée : **50 000 €**

Matériel roulant de voirie : Subvention sollicitée : **20 000 €**

L'assemblée procède au vote pour solliciter un cofinancement du Conseil Départemental de l'Ariège sur le Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) dans le cadre des travaux de voirie 2021 et l'acquisition de matériel roulant de voirie en complément à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Travaux de voirie Subvention sollicitée : **50 000 €**

Matériel roulant de voirie : Subvention sollicitée : **20 000 €**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 – SIGNATURE CONVENTIONS TRAVAUX SOUS MANDATS 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes peut réaliser à la demande de chaque commune adhérente des travaux d'entretien, d'aménagement et gros entretien, de débroussaillage, de travaux divers, de fournitures de matériaux, la création de passages busés sur la voirie communale, des travaux de création et d'entretien sur la voirie rurale.

Il indique que ces missions peuvent être confiées à la Communauté de Communes par le biais de la signature d'une convention de travaux sous mandat.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer les conventions de travaux sous mandat 2021 avec chaque commune membre.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer les conventions de travaux sous mandat pour l'année 2021.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA BASTIDE DE BESPLAS.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Madame Isabelle TAJAN, secrétaire de mairie à la commune de La Bastide de Besplas est mise à disposition de la communauté de communes pour exercer les fonctions de bibliothécaire dans le cadre d'une convention.

Il présente les conditions de mise à disposition:

-Madame Isabelle TAJAN assure les permanences et les opérations de gestion de la Bibliothèque de La Bastide de Besplas, à raison de 7 heures hebdomadaires et dans le cadre de ses heures de travail disponibles pour la Bibliothèque.

-La Commune de La Bastide de Besplas verse à Madame Isabelle TAJAN la rémunération correspondant à son grade d'origine, la Communauté de Communes Arize-Lèze rembourse à la commune de La Bastide de Besplas le montant de la rémunération et les cotisations et contributions y afférentes.

Le remboursement est établi annuellement sur la base d'un état détaillé des éléments de rémunération

Il indique que cette convention est arrivée à son terme et qu'il s'agit de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de renouveler la convention de mise à disposition de Madame Isabelle TAJAN à la Communauté de Communes Arize-Lèze pour exercer les fonctions de bibliothécaire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an.

L'assemblée procède au vote pour renouveler la convention de mise à disposition de Madame Isabelle TAJAN à la Communauté de Communes Arize Lèze pour exercer les fonctions de bibliothécaire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

15 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ISCRA POUR L'ENTRETIEN DES ITINERAIRES DU PTR

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il s'agit de valider la convention (jointe à la convocation) avec l'association ISCRA concernant le Plan territorial de randonnée pour l'année 2021 pour l'entretien et le balisage des 250 kms de sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT (tronçonnage, élagage, débroussaillage et révision du balisage sur l'ensemble du territoire). pour un montant de travaux annuels de 45 500 €.

Jean Marc SUPERY souhaiterait un contrôle des travaux réalisés par l'ISCRA.

Jean Marc BAZY rappelle que cette action est prévue dans les prérogatives des référents communaux désignés.

Roger BUFFA rappelle que l'ISCRA devait prévenir les référents avant leur passage sur les chemins. Il s'interroge sur l'exécution de cette obligation.

Francis BOY annonce que le référent de sa commune n'est plus élu, il propose de relancer un appel à candidature.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer la convention 2021 avec l'ISCRA suivant les termes et conditions financières présentées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer la convention 2021 avec l'ISCRA suivant les termes et conditions financières présentées.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

16 – PRISE EN CHARGES DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2021

L'assemblée est informée sur les modalités d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget.

Il est rappelé que suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL :

Il est précisé que le montant budgétisé sur les dépenses d'investissement 2020 étant de **5 075 874 €** (Hors remboursement d'emprunts au chapitre 16), il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de **441 000 €** (soit 8,69 % de **5 075 874 €**) ventilé comme suit :

- **article 20422** : 10 000 € (Aides propriétaires PIG)
- **article 2135** : 15 000 € (Travaux aménagement garages bâtiment siège)
- **article 21571** : 155 000 € (Achat camion + balayeuse + rachat berlingo)
- **article 21578** : 21 000 € (Achat gravillonneur)
- **article 21751 015** : 30 000 € (Travaux voirie)
- **article 2188** : 10 000 € (Matériel divers)
- **article 2313 021** : 200 000 € (Travaux Maison de Santé du Fossat)

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée, dans le cadre de cette procédure, de prendre une délibération afin de valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget Principal comme énoncé ci-dessus.

L'assemblée procède au vote pour valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget Principal comme énoncé ci-dessus.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

17 – CONVENTION DE STAGE DANS LE CADRE DU VOLET ECONOMIQUE DE L'ORT

Monsieur le Président expose à l'assemblée les éléments du volet économique à mettre en œuvre dans le cadre de l'ORT, concernant notamment l'état des lieux de l'appareil commercial sur les 4 bourgs-centres, la définition des manques et besoins en terme économique, la réalisation d'un inventaire de la vacance commerciale et la rencontre avec les porteurs de projets économiques.

► Le Président propose à l'assemblée d'accueillir, à compter du 16 février durant 4 mois, un stagiaire, Fabien LENFANT, étudiant en Master II Gestion des Territoires et Développement Local de l'université Jean Jaurès à Toulouse pour accomplir cette mission, et de formaliser ce stage par la signature d'une convention (modèle joint à la convocation).

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention de stage avec Fabien LENFANT tel que présenté

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

18 –MARCHE DE LA MSP DU FOSSAT ET NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une analyse des offres concernant le marché de construction de la maison de santé du Fossat a été réalisée minutieusement par l'équipe de maîtrise d'œuvre avant d'être validée par la commission d'appel d'offres réunie le 27 janvier 2021.

Il présente à l'assemblée le plan de financement actualisé suite à l'ouverture des offres suivant le tableau ci-dessous :

DEPENSES APRES CONSULTATION ENTREPRISES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	1 719 090 €		
Lot 1: Gros Œuvre	500 700 €	Conseil Régional	130 000 €
Lot 2: Charpente	99 754 €	6,61 %	
Lot 3: Menuiseries Extérieures	122 210 €		
Lot 4: Plomberie CVC	141 590 €	Etat	850 000 €
Lot 5: Electricité	90 177 €	43,23 %	
Lot 6: Plâtrerie	101 000 €	DSIL	400 000 €
Lot 7: Menuiseries Intérieures	110 647 €	DETR	450 000 €
Lot 8: Chape / Carrelage / Faïence	42 101 €		
Lot 9: Sols Souples / Peinture	55 074 €	Europe LEADER	200 000 €
Lot 10: Ascenseur	19 000 €	10,17 %	
Lot 11: Serrurerie	126 679 €		
Lot 12: VRD volet espaces extérieurs du bâtiment	69 412 €	Département 09	300 000 €
Lot 12: VRD volet aménagements urbains *	182 846 €	15,26 %	
Lot 12: VRD volet aménagements urbains (avenant) *	57 900 €	Contribution 1	150 000 €
		Contribution 2	150 000 €
Etudes de maîtrise d'œuvre	177 164 €		
Maîtrise d'Œuvre Loi MOP	166 159 €		
Bureau de Contrôle	7 995 €	Total Subventions	1 480 000 €
Coordonnateur de Sécurité	3 010 €	75,27 %	
Etudes complémentaires	20 030 €		
Etudes préliminaires	12 500 €	Autofinancement	486 284 €
Etude Géomètre (limites et altimétrie)	1 968 €	24,73 %	
Etude Géotechnique (Sondage de sol)	3 612 €		
Etude Thermique + Tests étanchéité à l'air	1 950 €		
Mobilier, Téléphonie ...	50 000 €		
TOTAL DEPENSES	1 966 284 €	TOTAL RECETTES	1 966 284 €

* Monsieur le Président précise à l'assemblée que volet communal des aménagements urbains et de la VRD du Lot 12 fera l'objet d'un financement par fonds de concours auprès de la Mairie du Fossat.

Jean Luc COURET s'interroge sur la raison de la suppression du lot piscine pour les cabinets de kinésithérapie. Il indique que si il n'avait pas de piscine , il perdrait 30 % de sa clientèle.

Laurent PANIFOUS explique que les plans ont intégré l'installation potentielle d'une piscine mais qu'il s'agira de confirmer cet équipement avec les futurs locataires kinésithérapeutes.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée, de valider le plan de financement actualisé suite à l'ouverture des offres suivant le tableau présenté afin de pouvoir en informer les partenaires financiers.

L'assemblée procède au vote pour de valider le plan de financement actualisé suite à l'ouverture des offres suivant le tableau présenté afin de pouvoir en informer les partenaires financiers.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président expose à l'assemblée la liste des entreprises et le montant des offres retenues sur le marché.

INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 1: Gros Œuvre	PONS CP	500 700 €
Lot 2: Charpente	ANTRAS OSSATURE BOIS	99 754 €
Lot 3: Menuiseries Extérieures	ATMOSPHERE RENOVATION	122 210 €
Lot 4: Plomberie CVC	ALIBERT et FILS	141 590 €
Lot 5: Electricité	ALIBERT et FILS	90 177 €
Lot 6: Plâtrerie	SARL PEREIRA	101 000 €
Lot 7: Menuiseries Intérieures	MENUISERIE SOUEIX LEROUX	110 647 €
Lot 8: Chape / Carrelage / Faïence	SARL OLIVEIRA	42 101 €
Lot 9: Sols Souples / Peinture	RAUZY	55 074 €
Lot 10: Ascenseur	ORONA SUD OUEST	19 000 €
Lot 11: Serrurerie	METALU	126 679 €
Lot 12: VRD volet espaces extérieurs du bâtiment	COLAS	69 412 €
Lot 12: VRD volet aménagements urbains	COLAS	182 846 €

19- RENOUELEMENT DU POSTE DE CORALIE DUMONT SUR L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'évolution de l'organigramme concernant l'activité sur l'hôtel d'entreprises de Lézat, il annonce que le contrat de travail de Coralie DUMONT arrive à échéance au 19 avril 2021.

Il explique que pour tenir compte de l'évolution du poste de travail, des missions assurées et des nouvelles responsabilités de Coralie DUMONT, il serait opportun de renouveler son contrat avec une revalorisation de grade par la création d'un poste d'**Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 20 avril 2021** pour une période de 2 ans sur l'hôtel d'entreprises.

Il indique que l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent pourrait être supprimé dans la procédure.

Anne COURTIAL s'interroge sur la pérennité d'un poste en CDD.

Laurent PANIFOUS explique que le choix s'est porté sur une durée de 2 ans moins précaire qu'une durée de 1 an qui permet de correspondre aux dispositifs d'aides sollicités sur le fonctionnement de la structure.

► Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 20 avril 2021 pour une période de 2 ans sur l'hôtel d'entreprises.

L'assemblée procède au vote pour approuver la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 20 avril 2021 pour une période de 2 ans sur l'hôtel d'entreprises.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

20 – PROJET DE CREATION D'UNE ANTENNE DU TIERS LIEU DE LEZAT

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au regard de l'évolution de la fréquentation des services de l'hôtel d'entreprises de Lézat, il semblerait opportun d'engager une étude d'opportunité de création d'une antenne du tiers lieu sur la vallée de l'Arize afin de rechercher les lieux d'implantation, d'évaluer les investissements nécessaires et les financements mobilisables.

Il indique que la commune de Sabarat a formulé son intérêt pour accueillir ce potentiel nouveau service.

► Le Président propose à l'assemblée de valider l'engagement sur une étude d'opportunité de création d'une antenne du tiers lieu sur la vallée de l'Arize.

L'assemblée procède au vote pour valider l'engagement sur une étude d'opportunité de création d'une antenne du tiers lieu sur la vallée de l'Arize.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

21- MARCHE DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Jean Claude COMMENGE rappelle à l'assemblée que le marché du Transport A la Demande sur l'Arize s'est terminé le 31 décembre 2020. Il informe qu'une procédure de mise en concurrence avait été engagée pour l'exécution du service à compter du 1^{er} janvier 2021 pour laquelle aucune offre de transporteur n'a été formulée.

Il indique qu'en l'absence de candidat, le service est désormais clos mais qu'une réflexion sur des nouveaux dispositifs de covoiturage est en cours d'étude avec l'Agence Ariège Attractivité.

Il exprime son regret concernant l'inadéquation entre l'expression de besoins sollicités par les citoyens, la mise en œuvre de services et l'absence de fréquentation de ces services.

Il informe que le point d'arrêt de bus sur Massabrac fonctionne fortement mais que l'extension du service jusqu'à Pailhès n'a pas eu les résultats escomptés.

Claude LLUIS indique que des solutions existent avec succès comme Blabla Car. Il rejoint le constat de paradoxe présenté sur les expérimentations mises en œuvre entre demande et usage effectif.

22- SUITE DU PROJET "LOCAL JEUNESSE" A LEZAT SUR LEZE

Roger BUFFA rappelle le projet de local jeunesse sur un terrain proposé par la commune de Lézat.

Il rappelle que le territoire n'avait pas donné suite à une simulation financière établie sur un cahier des charges utopique surestimé.

Il indique que ce projet n'est plus d'actualité car l'association Léo Lagrange a réussi à trouver un local adapté pour ce service.

Roger BUFFA informe pour autant qu'un besoin d'accueil pour la petite enfance semble se profiler.

Il explique que la CAF s'engagerait fortement sur un financement de l'investissement comme du fonctionnement dans le cadre d'une construction d'un accueil de type Micro crèche.

Colette RUMEAU s'interroge sur la localisation et propose une construction plus judicieuse au centre du territoire.

Laurent PANIFOUS rappelle que le service "jeunesse" était organisé auparavant au Fossat mais que cette localisation n'apportait pas pour autant de plus-value.

23- DIFFICULTES SUR LA BASE DE VIE DU "SMECTOM"

Laurent PANIFOUS rappelle les problèmes de sécurité et de promiscuité concernant la cohabitation sur la même base de vie de l'équipe voirie intercommunale et l'équipe de collecte du SMECTOM.

Le Président propose à l'assemblée d'évaluer la faisabilité d'aménagement d'une base de vie directement dans les locaux du SMECTOM afin de régler cette problématique.

24- RETOUR SUR LES DEMANDES DE MUTUALISATION DE PERSONNEL

Laurent PANIFOUS rappelle l'enquête auprès des communes concernant une éventuelle mutualisation du personnel de secrétariat administratif. Il annonce qu'aucun besoin n'a été exprimé.

25- SITUATION / BILAN SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Laurent PANIFOUS rappelle les différentes modalités d'aides au bénéfice des entreprises mises en difficulté dans le cadre de la crise sanitaire. Il annonce un bilan positif sur la consommation des crédits alloués par la communauté de communes.

Il indique qu'une enveloppe financée par la société KAWNEER avec une gestion coordonnée par la communauté de communes devrait permettre d'accompagner une nouvelle dynamique d'embauche sur les vallées.